



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME

---

## EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

# N° 14

---

## MARS-JUIN 2015

---

### Éditorial

Le sort des accords de Minsk sur le cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine reste incertain ; dans ce contexte, le sort des défenseurs des droits est plus que jamais précaire. Notre Lettre revient sur quelques trajectoires des dissidents politiques ukrainiens. L'un d'entre eux est Aleksandr Koltchenko, militant antifasciste de Crimée, kidnappé et emprisonné par la Russie pour qui la Ligue des droits de l'Homme, aux côtés d'autres organisations, a manifesté le 11 avril en appelant pour sa libération. Active aussi en soutien à la société civile russe, la LDH a également participé au rassemblement du 19 avril en solidarité avec toutes celles et tous ceux qui luttent, souvent au prix de leur propre liberté, et parfois de leur vie, pour les droits de l'Homme en Russie.

Le dossier central est, quant à lui, consacré à la situation de l'enfance et de la jeunesse au regard des droits. Nous présentons l'évolution du travail forcé dans l'industrie du coton en Ouzbékistan, sur la justice des mineurs en Russie ainsi qu'à celle au Kirghizstan.

Bonne lecture pour la solidarité.

E. T.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



# SOMMAIRE

## Éditorial

..... p. 01

## Jeux de Bakou : savoir, faire savoir, agir

..... p. 03

## Portraits de dissidents ukrainiens

..... p. 04

## Dossier central « Enfance et jeunesse »

Industrie du coton en Ouzbékistan : le travail forcé monte en âge ..... p. 08

Deux justices des mineurs en Russie..... p. 10

Kirghizstan : l'État face à ses jeunes ..... p. 11

## Lire

Anne Applebaum, *Rideau de fer. L'Europe de l'Est écrasée*, Grasset, 2014 ..... p. 16

Alain Déléroz, *Russie. Les cendres de l'Empire*, Éditions Nevicata, 2014..... p. 17

*Ce numéro a été réalisé en coopération avec Anna Garmash, Fabienne Laurent, Viviane Tourtet et la revue Gare de l'Est.*

### ► Contribuer à la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale »

Vous pouvez proposer votre collaboration en écrivant à [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org), en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».

# Jeux de Bakou : savoir, faire savoir, agir



Du 12 au 28 juin, la ville de Bakou, en Azerbaïdjan, accueille la première édition des Jeux européens. 6 000 athlètes, représentant 50 pays, y participent. Pendant ce temps, des dizaines de prisonniers politiques sont arbitrairement détenus. Activistes, avocats, défenseurs des droits de l'Homme, journalistes et opposants politiques, tous font l'objet d'une répression sévère de la part du président azéri, Ilham Aliyev.

Pour dénoncer cette répression, mobilisons-nous avec la LDH et la FIDH ; faisons visiter les coulisses des jeux à cette occasion ! Plusieurs outils sont disponibles :

- **des publications** <https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/europe-de-l-est-asie-centrale/azerbaïdjan/azerbaïdjan-les-gouvernements-europeens-doivent-agir-pour-la>

- **un jeu vidéo**, pour faire connaître au plus grand nombre ces violations dont sont l'objet nos amis azéris : <http://www.realbakugam.es/fr/>

- **tweeter et retweeter** : [https://twitter.com/fidh\\_fr/status/608900378667679744](https://twitter.com/fidh_fr/status/608900378667679744)

- **relayer des posts Facebook** de la FIDH, dont voici le premier : <https://www.facebook.com/Human.Rights.Movement/posts/10153434038013395>

## Portraits de dissidents ukrainiens

**Anna Garmash, présidente de l'association « Ukraine Action » et militante du mouvement Euromaïdan, nous invite à découvrir quelques dissidents ukrainiens, désormais prisonniers politiques en Russie et pour lesquels des militants des droits de l'Homme, dont la LDH, se sont et continuent de se mobiliser.**

### Alexandr Koltchenko



© DR

**Jeune étudiant, militant antifasciste et écologiste ukrainien issu de la Crimée, il a activement participé aux manifestations de la place Maïdan. Lors de l'intervention militaire russe en Crimée en février-mars 2014, Alexandr Koltchenko a organisé plusieurs manifestations pour protester contre l'annexion de la péninsule. Accusé d'avoir organisé un groupe terroriste, il est détenu en Russie depuis le 16 mai 2014 et s'est vu imposer la citoyenneté russe contre son gré.**

Alexandr Koltchenko est un jeune étudiant de 24 ans, mais également militant syndical, antifasciste, écologiste et anarchiste de longue date. Alexandr a participé à de nombreuses campagnes pour la gratuité de l'enseignement supérieur et l'autonomie des universités, puis a cofondé le syndicat étudiant « L'action étudiante ». Il a activement soutenu le mouvement de défense des droits des employés de « KrymTrolleybus », et a participé à des actions écologistes contre la construction d'un port important dans l'ouest de la Crimée par des entrepreneurs chinois. Lorsqu'il organise des événements en mémoire de la journaliste indépendante criméenne Anastasia Baburova, assassinée à Moscou en 2009, il subit une attaque au couteau par une bande d'extrême droite.

En poursuivant ses activités militantes en faveur des Droits de l'Homme, il a pris part aux manifestations de la Place Maïdan, dont le résultat fut le départ de l'ancien président ukrainien Viktor Ianoukovytch, ainsi que

des élections présidentielles et législatives anticipées. Alors que les militaires russes sans insigne interviennent en Crimée, Alexandr Koltchenko organise des manifestations pacifiques, afin de protester contre l'occupation militaire, le referendum factice et l'annexion de la Crimée.

Alexandr Koltchenko est enlevé par le Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB) le 16 mai 2014 à Simferopol avec plusieurs autres organisateurs de ces manifestations, quelques jours avant que l'une d'entre elles n'ait lieu.

Avec trois autres personnes ainsi kidnappées, dont le cinéaste Oleg Sentsov, il a été accusé notamment « d'organisation d'un groupe terroriste lié à l'extrême droite ukrainienne ».

Alexandr Koltchenko est accusé d'avoir planifié des explosions près de la statue de Lénine à Simféropol les 8 et 9 mai, saboté des voies ferrées et des lignes électriques, tenté d'incendier les locaux de l'Unité russe et de la Communauté russe de Crimée le 14 avril, et ceux de Russie Unie le 18 avril.

Aucun acte terroriste n'a eu lieu à ces dates-là, ce qui compromet les accusations formulées par le FSB, car Alexandr Koltchenko a été arrêté après les dates auxquelles les attentats auraient dû avoir lieu. Le seul événement ayant réellement eu lieu est le fait qu'un cocktail Molotov ait été jeté sur les locaux de l'Unité Russe en avril 2014 tard dans la soirée, alors que les bâtiments étaient vides. Ce type d'acte peut tout au plus s'apparenter à de l'hooliganisme et en aucun cas à du terrorisme.

Les seules « preuves » dont dispose l'accusation sont les « aveux » obtenus de la part d'Afanasyev et de Chirniy, les deux autres personnes arrêtées avec Alexandr Koltchenko et Oleg Sentsov, alors qu'ils étaient détenus à Simferopol sans pouvoir communiquer avec leurs familles ou leurs avocats. Alexandr Koltchenko, mais aussi Oleg Sentsov ont déclaré avoir été torturés et menacés de faire face à des accusations plus importantes encore s'ils ne passaient pas aux « aveux » et ne dénonçaient pas EuroMaïdan et le gouvernement ukrainien dans leurs témoignages.

Selon l'accusation, Alexandr Koltchenko appartiendrait au groupement nationaliste « Secteur Droit », ce que lui-même, ainsi que les représentants du « Secteur Droit » ont expressément nié.

A cause de ces accusations montées de toute pièce, Alexandr Koltchenko risque aujourd'hui de 15 à 20 ans de camp de travail et est détenu depuis plus d'un an dans la prison du FSB Lefortovo, connue pour ses conditions de détention particulièrement

rudes. Le 13 mai 2015 la cour a déclaré que sa détention allait être prolongée jusqu'au 16 juillet.

De plus, Alexandr Koltchenko est un citoyen ukrainien à qui la citoyenneté russe a été imposée lors de l'annexion illégale de la Crimée. En effet, selon les décisions du 18 mars 2014 sur les conditions de l'annexion de la Crimée, les habitants de la péninsule souhaitant garder la nationalité ukrainienne plutôt que d'acquérir la citoyenneté russe, devaient se présenter en personne dans le délai d'un mois à un des points d'accueil ouverts à cet effet. Le nombre de ces points d'accueil était réduit, la date limite très peu communiquée et le délai d'un mois était trop court pour permettre aux habitants de la Crimée de prendre une décision aussi importante. Svetlana Sidorkina, l'avocat de Koltchenko, a déclaré qu'Alexandr n'était pas au courant des délais et n'a pas pu faire les démarches de maintien de sa citoyenneté ukrainienne à ce moment-là. Ainsi, la citoyenneté russe lui a été imposée contre son gré et le passeport russe lui a été délivré le 26 mai 2014 lorsqu'il se trouvait déjà en détention. Les droits des étrangers tels que les visites consulaires lui sont aujourd'hui refusés, alors qu'il est reconnu par l'Ukraine en tant que citoyen. Koltchenko a déposé une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme afin de contester sa citoyenneté russe, ainsi que plus généralement le processus d'attribution de la citoyenneté russe aux habitants de Crimée suite à l'annexion de la péninsule.

Le cas d'Alexandr Koltchenko est emblématique des répressions et des réductions drastiques des libertés exercées aujourd'hui en Crimée à l'encontre de ceux qui contestent l'annexion de la péninsule.

La Ligue des droits de l'Homme ainsi que d'autres organisations associatives et syndicales ont signé l'appel à manifester le 11 avril dernier pour la libération d'Alexandr Koltchenko<sup>1</sup>. De nombreuses autres actions et manifestations en soutien de Koltchenko menées essentiellement par des mouvements syndicaux, libertaires et de défense des droits de l'Homme ont eu lieu dans le monde entier.

## Nadiya Savchenko



© DR

**Pilote de l'armée ukrainienne, engagée pour l'égalité femme-homme, députée de la Rada et déléguée à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, elle a été enlevée le 17 juin 2014 par des combattants des « républiques » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Nadiya Savchenko a mené une grève de la faim longue de 83 jours lors de sa détention en Russie, qui dure depuis presque un an.**

Nadiya Savchenko est une pilote ukrainienne, la première femme à avoir été admise à suivre ce type de formation à l'Université de l'Aviation de Kharkiv suite à l'autorisation personnelle du Ministre de la Défense de l'Ukraine. Elle a été engagée dans les forces de maintien de la paix en Irak où elle était la seule femme de sa brigade. Nadiya s'est battue pour l'égalité femme-homme et a été la figure de proue de la campagne des Nations Unies visant à promouvoir l'égalité dans l'armée ukrainienne. Elle s'est engagée en tant que volontaire pour défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine après l'occupation de la Crimée par des troupes russes sans insigne et le début du conflit lancée dans l'est de l'Ukraine par des combattants armés par la Russie.

Elle a été enlevée le 17 juin 2014 sur le territoire ukrainien par des milices des « républiques » autoproclamées lors qu'elle était en train d'évacuer des blessés. Emmenée en Russie contre sa volonté, elle est aujourd'hui détenue et accusée d'avoir prémédité l'assassinat de deux journalistes russes, ainsi que d'avoir illégalement traversé la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

Ces accusations sans aucune preuve tangible sont montées de toute pièce comme celles des centaines d'autres Russes et Ukrainiens opposants du régime du Kremlin incarcérés aujourd'hui en Russie.

L'accusation de meurtre avec préméditation est basée sur des témoignages anonymes ou bien ceux de combattants prorusses dans l'est de l'Ukraine. Le

1. « Liberté pour Alexandr Koltchenko, antifasciste de Crimée, kidnappé et emprisonné par l'Etat russe ! »

témoignage vidéo d'un soldat ukrainien a également été utilisé par l'accusation, alors qu'il a reconnu, depuis, avoir subi une forte pression physique et psychologique et d'avoir été forcé à enregistrer un témoignage mensonger. De plus, les données du téléphone portable de Nadiya, mises à disposition par ses avocats, montrent qu'elle ne se trouvait pas sur place au moment des faits. Nadiya avait déjà été faite prisonnière par les combattants lorsque les journalistes en question ont été tués.

La charge du « passage illégal de la frontière » fait suite à de nombreuses tentatives de l'accusation russe d'expliquer le fait que Nadiya Savchenko se soit retrouvée en Russie, après avoir été capturée et avoir passé plusieurs jours en détention à Louhansk. En réponse à cela, elle déclare : « *J'ai été emmenée en Russie contre mon gré, menottée et avec un sac sur la tête.* »

A ces deux accusations s'est brièvement ajoutée une troisième : celle d'avoir torturé dans la région de Louhansk un prêtre de l'Eglise Orthodoxe Russe, alors qu'elle se trouvait à ce moment-même dans son régiment basé dans la ville de Brody dans la région de Lviv. Cette accusation a été ensuite qualifiée par la cour comme une « erreur technique ».

Durant sa détention, Nadiya Savchenko a subi de nombreuses pressions et intimidations. Elle s'est vu refuser les visites consulaires et a été interrogée sans la présence de son avocat. Elle a également été soumise à des « évaluations psychiatriques » au Centre Serbsky de Moscou, l'hôpital psychiatrique connu depuis l'époque soviétique pour l'utilisation en son sein de la psychiatrie punitive contre les dissidents politiques. La Fondation russe de défense des droits de l'Homme « Memorial » a officiellement reconnu Nadiya Savchenko en tant que prisonnière politique.

En septembre 2014, le congrès du Parti « Batkivshchyna » a déclaré à l'unanimité l'admission de Nadiya dans les rangs du parti, suite à quoi elle a été placée en tête de liste pour ce parti aux élections législatives d'octobre 2014. Elue au Parlement ukrainien, elle a été nommée membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui dans sa récente résolution appelle à sa libération immédiate<sup>2</sup>. En tant qu'élue, Nadiya Savchenko bénéficie de l'immunité parlementaire et devrait être libérée.

De plus, les cours de justice russes n'ont aucune juridiction sur les citoyens ou le sol ukrainiens. La détention de Nadiya Savchenko est donc illégale et constitue une violation flagrante du droit international. Selon la Convention de Genève, elle est considérée comme prisonnière de guerre. Dans ce cadre-là, en cas d'accusation elle ne peut répondre

de celle-ci que devant la justice internationale dans le cadre de la loi sur la guerre.

Aujourd'hui, pour beaucoup d'Ukrainiens Nadiya Savchenko est devenue un symbole fort de la résistance. Lors de sa détention elle a mené une grève de la faim de 83 jours et a perdu 25 kg pour protester contre le régime de Vladimir Poutine et pour exiger non seulement sa propre libération, mais également celle de l'ensemble des prisonniers politiques incarcérés par le Kremlin.

Le cas de Nadiya Savchenko a déclenché une très importante vague de mobilisation mondiale pour exiger sa libération. De très nombreuses manifestations ont été menées dans le monde entier, dont celle du 1<sup>er</sup> mars 2015 organisée simultanément par des militants de quinze pays différents. De nombreuses personnalités, y compris des députés membres de l'APCE, des eurodéputés et des dissidents de l'époque soviétique, ont mené des grèves de la faim en solidarité avec elle. Des actions de soutien en tout genre ont régulièrement lieu partout dans le monde : des appels des hommes et des femmes politiques, des actions de solidarité sur les réseaux sociaux (« Twitter storms », etc.), des pétitions, de la diffusion d'affiches, des envois de lettres et de cartes postales.

## Oleg Sentsov



© DR

**Réalisateur, scénariste et écrivain ukrainien issu de la Crimée, Oleg Sentsov était un militant de l'Automaïdan, la branche motorisée de l'Euromaïdan, lors des manifestations de l'automne-hiver 2013-2014. Au moment de l'intervention russe en Crimée, il s'est opposé à l'annexion de la péninsule et a été arrêté par le FSB, le 11 mai 2014 au soir, suite à une manifestation. Transféré depuis à Moscou, il se trouve toujours en détention.**

Oleg Sentsov est un scénariste, écrivain et réalisateur. Il est père célibataire et élève seul ses deux enfants âgés de 13 et de 10 ans, dont le cadet est autiste. Son premier long métrage *Gamer*, réalisé en 2011, avec des acteurs amateurs a été présenté et récompensé dans de nombreux festivals internationaux. Son second film *Rhinocéros*, commencé en 2013 et ayant reçu d'importants financements, a été

2. Résolution 2034 (2015) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie ».

mis en suspens, à cause de la participation d'Oleg Sentsov dans les manifestations de la Place Maïdan. Activiste de l'Automaïdan, Oleg aidait également les autres militants de Crimée à faire face à l'oppression.

Lors de l'intervention des militaires russes en Crimée en février-mars 2014, il a soutenu le mouvement pour l'unité territoriale de l'Ukraine. Il achetait et acheminait de la nourriture et des produits de première nécessité aux militaires ukrainiens qui se trouvaient encerclés et bloqués dans leurs bases par l'armée russe.

Le 11 mai 2014, Oleg Sentsov a pris part à une manifestation. Le soir de la même journée, le Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB) l'a arrêté à son domicile sur supposition de préparation d'actes terroristes. Il a ensuite été transféré à la prison du FSB de Lefortovo.

Oleg Sentsov fait partie des quatre personnes (avec Alexandr Koltchenko, Hennady Afanasyev et Alexei Chirniy) arrêtées par le FSB et accusées d'avoir préparé des actes terroristes au sein d'un groupe lié au Secteur Droit. Tout comme les autres, Oleg Sentsov est accusé d'avoir tenté, le 14 avril 2014, de mettre le feu aux locaux de l'Unité Russe et de la Communauté russe de Crimée, et le 18 avril à ceux de Russie Unie, ainsi que d'avoir planifié des explosions près de la statue de Lénine et du mémorial de la Grande Guerre patriotique à Simféropol les 8 et 9 mai et d'avoir saboté des infrastructures. Oleg Sentsov, ainsi que le Secteur Droit ont tous les deux nié son appartenance à l'organisation ; les attentats cités par le FSB n'ont pas eu lieu, car ils auraient dû se dérouler avant l'arrestation du 11 mai 2014. Alors que l'accusation a déclaré que Alexandr Koltchenko avait jeté un cocktail Molotov sur les locaux de Russie Unie, rien de concret n'a été opposé à Oleg Sentsov. Les accusations sont basées sur des « témoignages » d'Hennady Afanasyev et de Alexei Chirniy obtenus dans des conditions d'isolement et qui semblent avoir coopéré avec les enquêteurs, car ils ont été jugés et ont tous les deux obtenu la peine de réclusion la plus courte pour des actes de terrorisme (7 ans).

Selon les procureurs russes, Oleg Sentsov aurait avoué avoir préparé des actes terroristes. Cependant, lui et son avocat Dmitry Dinze ont déclaré qu'avant les interrogations officielles à Simferopol il a été torturé, battu et humilié afin d'obtenir des « aveux », ainsi que des accusations contre les leaders d'Euromaïdan d'avoir commandité ces crimes. Ses tortionnaires lui ont notamment mis un sac plastique sur la tête, l'étouffaient jusqu'à ce qu'il perde conscience, l'ont déshabillé et battu tout en menaçant de le violer avec un bâton. L'avocat d'Oleg Sentsov affirme que le FSB l'a empêché de contacter son client afin d'éviter qu'il puisse documenter les traces de tortures. La mission du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme en Ukraine a publié, le 10 septembre 2014, un rapport

dans lequel ces tortures sont mentionnées. Lorsque Oleg Sentsov a refusé de passer aux « aveux » il a été désigné par le FSB comme l'organisateur et la tête pensante du soi-disant groupe terroriste. Aujourd'hui, il risque vingt ans de prison.

Oleg Sentsov est détenu dans des conditions qui selon lui n'ont pas beaucoup changé depuis l'époque stalinienne. Il a déclaré dans une interview donnée à Open Russia qu'il a, entre autres, dû passer trois mois dans une cellule sans lumière du jour. Les autorités judiciaires ont également refusé de donner toutes les informations sur le cas à son avocat à qui ils ont également interdit de commenter le procès.

Tout comme dans le cas d'Alexandr Kotchenko, Oleg Sentsov s'est vu imposer la citoyenneté russe lors de l'annexion de la Crimée, ce à quoi il a répondu : « *Je ne suis pas un serf que l'on peut récupérer ensemble avec le territoire. Je n'ai fait aucune demande écrite afin d'acquérir la citoyenneté russe et je n'ai jamais rejeté ma citoyenneté ukrainienne.* »

En février 2015, le Bureau du Procureur général russe a finalement admis qu'Oleg Sentsov est un citoyen ukrainien, mais il maintient toujours également la citoyenneté russe. L'absence d'accord sur la double nationalité entre l'Ukraine et la Russie est aujourd'hui utilisée par l'accusation pour continuer à le juger en tant que citoyen russe.

L'Ukraine reconnaît Oleg Sentsov en tant que citoyen ukrainien. De plus, en septembre 2014, le chef des services de sécurité ukrainiens Valentyn Nalyvaichenko a déclaré qu'Oleg Sentsov, tout comme Nadiya Savchenko, figure dans la liste des personnes « *qui ont été enlevées ou détenues illégalement* » et qui doivent rentrer en Ukraine dans le cadre de l'échange de prisonniers suite aux accords de Minsk. Aujourd'hui, alors que les accords de Minsk 2 ont eu lieu en février 2015, Oleg Sentsov se trouve toujours en prison à Lefortovo.

La détention et les accusations montées de toute pièce contre le cinéaste ont suscité de très vives réactions dans le milieu du cinéma. Le 10 juin 2014, l'Académie européenne de cinéma a publié une lettre adressée à Vladimir Poutine avec la demande de libération d'Oleg Sentsov. De nombreux réalisateurs dont Pedro Almodovar, Wim Wenders, Agnieszka Holland, Krzysztof Zanussi, Andrzej Wajda, Ken Loach et d'autres en sont signataires.

Alors qu'il était déjà en détention, il a été invité comme membre d'honneur du jury du Motovun Film Festival, du 62<sup>e</sup> Festival international du film de Saint-Sébastien, ainsi que de la Biennale de Venise où son siège avait été laissé vide en signe de solidarité et de contestation.

## Dossier central « Enfance et jeunesse »

# Industrie du coton en Ouzbékistan : le travail forcé monte en âge

Par **Thibault Lescuyer**, journaliste spécialisé

Des années durant, des dizaines de milliers d'enfants ouzbeks ont été forcés d'aller travailler dans les champs de coton, pour la récolte annuelle. Le fruit d'une politique d'État, dans un pays où le coton est la première source de devises à l'export. Suite à la pression des ONG et d'entreprises privées, le recours systématique aux enfants a diminué. Ils sont remplacés par des étudiants et des fonctionnaires.

C'était, pendant des années, le fruit d'une politique d'État autoritaire et l'un des principaux scandales de l'industrie cotonnière. Chaque automne, en Ouzbékistan, des dizaines de milliers d'enfants étaient forcés de quitter les bancs de l'école pour contribuer à l'effort national de récolte. « *Les enfants dans les zones rurales sont aussi obligés d'aller planter dans les champs au printemps. Au total, le travail forcé en agriculture implique qu'ils ratent jusqu'à 3 ou 4 mois d'école chaque année* », explique le site [cottoncampaign.org](http://cottoncampaign.org), qui fédère la pression mise par les ONG sur les acheteurs finaux du coton, les multinationales.

A la fin de l'été 2014, le 8 septembre précisément, rebelote. La campagne nationale de récolte était lancée en grande pompe par le premier ministre, depuis la capitale, Tashkent. Objectif ? Cueillir 3,4 millions de tonnes sur un délai plus court que les autres années, en raison des fortes pluies qui avaient nécessité un replantage partiel (selon le site d'information [Uznews.net](http://Uznews.net)). Un des objectifs était aussi, un an après la mission d'inspection historique de l'Organisation internationale du travail (OIT), de montrer à la communauté internationale que le travail des enfants n'est plus un pilier central de la politique d'État et d'une récolte à moindre coût. Ces objectifs ont été atteints, en partie seulement.

### Première inspection de l'OIT en 2013

Du 11 septembre au 31 octobre 2013, une mission d'inspection de l'OIT a effectué quelques 800 visites non annoncées (en théorie), auprès de fermes, écoles et familles réparties sur tout le territoire. Il s'agissait d'une mission conjointe avec le gouvernement ouzbek, et non d'une visite surprise avec des observateurs indépendants.

### L'OIT félicite le gouvernement ouzbek

Le 31 octobre, alors que la récolte de coton se terminait, l'envoyé spécial de l'OIT décernait un bon point au gouvernement ouzbek. « *Je peux dire que l'Ouzbékistan a bien mené son propre contrôle sur le travail des enfants pendant la campagne de récolte* », a ainsi déclaré Harri Taliga. Ancien patron de la confédération syndicale en Estonie, il est expert à l'Organisation internationale du travail et c'est lui qui a piloté la mission d'appui à l'Ouzbékistan. L'OIT signale une cinquantaine de cas de travail d'enfants dans les champs, mais elles auraient fait l'objet d'amendes, et pour Harri Taliga, pas de doute, « *les choses se sont améliorées* » et ses recommandations sont en passe d'être appliquées. Vraiment ?

### Les ONG ouzbeks critiquent l'OIT

Ces progrès ont été plus que nuancés par le forum germano-ouzbek pour les Droits de l'Homme. Installé à Berlin, il est l'auteur d'un rapport annuel sur le travail forcé en Ouzbékistan, qui se fonde sur des observations indépendantes. L'édition 2014 du rapport reconnaît bien un changement. « *Dans la continuation des changements qui ont débuté il y a deux ans, en 2014 le gouvernement n'a pas systématiquement mobilisé les enfants par la force, pour récolter le coton* ».

Mais, à ses yeux, le satisfecit donné par l'OIT est excessif. « *Plusieurs conclusions de l'inspection de l'OIT comme par exemple, l'affirmation que les écoles ont pu fonctionner normalement pendant la récolte, ont été clairement contredites par des documents et par des constats visuels, faits par nos observateurs* ». Des mobilisations d'enfants et de collégiens ont été vues dans plusieurs régions, comme à Kashkadarya, Jizzakh et Samarkand. A Kashkadarya, le travail des enfants aurait surtout eu lieu du vendredi au dimanche, à l'initiative des autorités locales. Autre exemple, dans la région de Bukhara, ce sont des collégiens qui ont été mobilisés, à partir d'octobre. Et le forum d'enfoncer le clou sur la principale faiblesse des observations de l'OIT : « *L'OIT n'a pas pu travailler avec des observateurs indépendants ni avec la société civile. Ses principaux partenaires [...] sont des organisations contrôlées par le gouvernement* ».

En outre le travail forcé continue, mais sur d'autres classes de la population.

## Les étudiants remplacent les enfants

« Alors que le fardeau du travail forcé sur les enfants s'est réduit, il s'est reporté sur les étudiants d'université, les fonctionnaires, des entreprises privées », signale le forum.

Dans certaines écoles, plus de la moitié des professeurs pouvaient être absents. Globalement, la récolte mobilise chaque année un million de personnes, dont une partie inconnue de travailleurs forcés.

La récolte reste un rituel pénible, taché de sang. Pénible, car les saisonniers doivent supporter des cadences très lourdes pour atteindre les quotas imposés par le pouvoir central : un saisonnier ramasse 40 à 70 kg par jour en moyenne et jusqu'à 200 kg, pour les meilleurs stakhanovistes. Et pour les étudiants qui ne voudraient pas retourner aux champs ?

D'après Radio Free Europe, le 2 octobre un étudiant de 19 ans, Shamsiddin Bobosaidov, a été tué lors d'une journée de récolte obligatoire dans la province de Syrdarya à l'est du pays. Tué par les autorités ? Non, « tué par des étudiants plus âgés qui l'obligeaient à travailler à leur place ». Les parents ont déposé plainte. Au total, Dix-sept personnes auraient été tuées pendant la récolte 2014, selon le site cottoncampaign.

### 40 000

Le nombre de lycéens âgés de 17 ans et qui auraient été forcés de participer à la récolte en 2014, d'après le forum germano-ouzbek.

## La coercition au cœur du système économique

Aux yeux du forum germano-ouzbek, les changements systémiques qui seraient nécessaires n'ont pas eu lieu. Le travail forcé et les atteintes aux droits humains demeurent au cœur de l'industrie cotonnière, en lien avec une planification autoritaire, qui impose des quotas de récolte aux régions. Ce sont ces quotas qui poussent les autorités locales à perpétuer le travail forcé. Le système fonctionne bien, puisqu'il a permis au pays, en 2014, d'atteindre l'objectif fixé et de renforcer un peu plus une vigoureuse croissance économique, fondée sur l'exportation du coton et de plus en plus, sur le développement d'une industrie locale.

C'est pour toutes ces raisons que le forum ainsi que les ONG et syndicats regroupés dans la « cotton campaign » continuent leur pression. Celle-ci s'exerce à la fois sur les gouvernements et sur les multinationales. Car les grandes marques d'habillement utilisent le coton ouzbek, souvent sans le savoir.

Depuis les années 1990, quand un petit 7 % de la production ouzbek était manufacturé dans le pays, l'Ouzbekistan a considérablement développé ses filatures locales. Mais le pays reste le cinquième exportateur mondial. Lors de la dixième foire du coton à Tashkent, en octobre 2014, les contrats de vente ont vite dépassé le milliard de dollars, selon les médias officiels repris par Uznews (Uznews, qui a cessé d'émettre en décembre 2014). La majorité part en Asie, Bangladesh, en particulier, dans les usines des grandes marques. Et ce bien qu'elles fassent quelques efforts.

En octobre 2014, la chaîne de grande distribution Tesco a rejoint les 160 multinationales qui ont signé un engagement à ne pas utiliser de coton ouzbek, le « Cotton Pledge ». Engagement plutôt symbolique : la plupart ne savaient pas avec certitude si leurs sous-traitants utilisent du coton ouzbek. La raison est en partie due au manque de transparence, sur une chaîne d'approvisionnement qui a de nombreux maillons (filatures, ateliers, teintureries, acheteurs...). Mais il y aurait aussi un déficit de moyens. En 2014, une étude du Responsible Sourcing Network, l'organisation qui porte le « Cotton pledge », a trouvé que 80 % des grandes marques n'auditent pas leurs fournisseurs sur la présence de coton ouzbek. Lassés d'être enrôlés dans les champs, lors de la récolte, en 2014 des étudiants de l'Université nationale de Tashkent ont écrit une lettre ouverte à leur recteur et au gouvernement, pour interroger la légalité de leur travail imposé dans les champs. C'était une première.

## Deux justices des mineurs en Russie<sup>3</sup>

Par Maria Khachatryan

**La Russie est l'un des pays où le taux de détention des mineurs est le plus élevé : 28 pour 100 000, juste derrière les États-Unis (30 pour 100 000). Le taux de récidive y est également très important, de l'ordre de 40 à 50 %. L'effort pour développer un système de justice des mineurs, autrement dit de justice juvénile, qui réduira notamment le taux de récidive, se heurte en Russie à une résistance de la société, encouragée ces dernières années par une orientation politique néoconservatrice.**

En réalité, le problème émane en grande partie d'une confusion terminologique : opposants et défenseurs de ce système parlent de choses différentes. Les défenseurs ont en tête une réforme judiciaire qui a comme objectif principal la réduction de la délinquance juvénile, tandis que les opposants comprennent par justice des mineurs un élargissement du mandat des autorités de tutelle et la décrédibilisation irréversible de l'autorité parentale.

### Qu'est-ce la justice des mineurs ?

En Russie soviétique et postsoviétique l'approche punitive domine dans le traitement de la délinquance juvénile. Il existe des colonies pénitentiaires pour les jeunes de plus de 14 ans. Le taux de détention des mineurs est de 28 pour 100 000. Or, dans les années 1990, les autorités politiques russes ont tenté de mettre le système judiciaire en conformité avec les normes internationales, notamment en matière de droit des mineurs. Un des engagements était de suivre les recommandations du Conseil de l'Europe que la Russie a rejoint en 1996<sup>4</sup> et qui préconise un système pénal des mineurs dont l'objectif premier doit être l'éducation et l'insertion sociale, et insiste sur les réponses alternatives à l'emprisonnement : médiation, dédommagement de la victime, travail au profit de la communauté, traitement intermédiaire<sup>5</sup>.

L'enfant doit être traité en tant que sujet de droit indépendant, sans être responsable de ses propres actes au même titre que les adultes, son âge étant considéré comme une circonstance atténuante. Le rôle de la famille changerait : d'un côté, la famille serait perçue comme un des facteurs de déviance et l'autorité parentale diminuerait pour céder la place aux agents sociaux ; de l'autre côté, elle deviendrait le lieu de la politique préventive.

La réforme de la justice juvénile est promue par différentes organisations russes, dont notamment la Chambre civile, et internationales. En 2002, plusieurs amendements du code pénal sont adoptés, introduisant quelques changements dans la procédure pénale à l'égard des enfants. Ainsi, le vol est désormais classé comme délit, et plus comme crime, et n'entraîne plus d'emprisonnement. En même temps, les juges prennent plus souvent en considération l'âge comme circonstance atténuante pour réduire la peine ou faire usage du sursis. Depuis 1995 les enfants ont le droit de s'adresser aux organes de tutelle et de curatelle ou au tribunal lorsqu'ils estiment qu'ils sont maltraités dans la famille. Or, les recommandations internationales prévoient des tribunaux spécialisés en justice pénale des mineurs. En Russie, le projet de loi déclarant les tribunaux pour enfants comme composante du système judiciaire n'a pas abouti. Il manque toujours un cadre institutionnel facilitant la médiation, le développement des services de probation, et la coordination des administrations dont dépend la justice des mineurs. Il manque surtout la volonté de tous les acteurs politiques.

### Expériences régionales

Malgré les difficultés générales, certaines régions ont réussi à avancer dans l'application de nouvelles pratiques de la justice des mineurs. Dans la première région pilote, celle de Rostov-sur-le-Don, les mesures de réinsertion ont été mises en place dans quinze tribunaux de district encore dans les années 2001-2003, les chiffres montrent une baisse de la récidive parmi les jeunes délinquants ayant été jugés par ces tribunaux. En 2007, le taux de récidive parmi les mineurs ayant bénéficié des « programmes sociaux » était de 7,5 % contre le taux de récidive général de 16,2 %. Les quinze tribunaux pratiquant

3. Cet article est basé sur l'article de Kathy Rousselet, « De la réforme de la justice des mineurs au conflit de civilisations dans la société russe contemporaine », Les études du Ceri, n° 204, et sur le dossier de presse « Deux justices des mineurs en Russie », paru dans le blog [penserlarussie.org](http://penserlarussie.org). Je remercie Anton Zykov, Kiril Isakov, Anna Kosova, Olga Bronnikova et les autres auteurs du blog pour leur travail sur le dossier.

4. En avril 2014, la Russie a été privée de droit de vote lors de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, suite à l'annexion de la Crimée. Sa sortie de l'organisation est sérieusement discutée.

5. D. Sudan, « De l'enfant coupable au sujet de droits : changements des dispositifs de gestion de la déviance juvénile (1820-1989) », *Déviance et société*, 21 (4), 1997, p. 393.

les « technologies juvéniles » ont traité plus de la moitié des mineurs figurant dans les affaires instruites par tous les tribunaux de Rostov-sur-le-Don. De 74 % à 84 % des mineurs ont bénéficié d'un accompagnement social.

La baisse de la récidive parmi les mineurs est liée au fait que les mineurs jugés sont pris en charge par des établissements et services de lutte contre l'absence du contrôle parental et la délinquance juvénile.

Le nombre de mineurs ayant fait l'objet des mesures coercitives à caractère éducatif dans les quinze tribunaux de Rostov est en constante progression. Si en 2006 ces tribunaux ont connu 1169 mineurs, et les mesures coercitives à caractère éducatif ont été prises à l'égard de 55 mineurs (4,7 %), en 2008 ces nombres-là sont passés, respectivement, à 976 et 111 (11,4 %).

Le recours aux « technologies juvéniles » permet plus souvent aux juges de classer les affaires à l'amiable. Ainsi, en 2006, les quinze tribunaux de la jeunesse ont classé les affaires impliquant au total 176 mineurs (9,4 %), et en 2008, 188 mineurs (19,3 %). Le nombre de mineurs condamnés au cours des dernières années dans la région de Rostov-sur-le-Don a été réduit d'une fois et demi, passant de 82 000 en 2006, 47 000 en 2010 et à 32 000 en 2012. Hormis la baisse du nombre de récidives, cette tendance est également liée au fait que la condamnation pénale des mineurs peut être remplacée par d'autres mesures lourdes à base de travaux forcés ou de « réhabilitation ».

## Résistance de la société

En parallèle avec les projets de loi sur la justice des mineurs, se développe un projet de loi sur la tutelle sociale destiné à prévenir l'orphelinat social, c'est-à-dire, le placement d'enfants ayant leurs parents biologiques dans des établissements d'éducation. En 2011, leur nombre était estimé à 80 %. Cette tutelle sociale était conçue comme une forme de prévention individualisée, assurée par les organes de tutelle et de curatelle. Cette loi n'a finalement pas été adoptée. Or, les organes de tutelle effectuent bel et bien un contrôle sur les parents et peuvent les poursuivre en justice pour leur retirer éventuellement les droits parentaux. Ainsi, en 2011 les organes de tutelle avaient tenté de retirer à Evguenia Tchirikova, leader de la protestation écologique à Khimki, dans la région de Moscou, la garde de ses deux filles. En avril 2015, la militante a fui la Russie craignant que ses deux enfants ne lui soient retirés par les services sociaux<sup>6</sup>.

La justice juvénile est perçue par une large partie de la société comme un élargissement du mandat des autorités de tutelle. Le projet est par conséquent complètement mal compris. Le fait que le terme

viennais d'Occident, a mobilisé les « patriotes » et les « conservateurs », singulièrement les conservateurs orthodoxes. A l'origine de la campagne contre la justice juvénile on trouve l'article d'Irina Medvedeva et de Tatiana Chichova sur le portail Internet du monastère de la Sainte- Rencontre à Moscou. Dans cet article, intitulé « Le cheval de Troie de la justice des mineurs », le projet de la justice juvénile est résumé en deux points : « 1) *le droit juridique et administratif des enfants de porter plainte contre leurs propres parents, éducateurs, enseignants et les autres adultes* » (droit existant en fait depuis 1995), et « 2) *la création d'une administration spéciale qui prendra en charge tout le travail avec les enfants et les adolescents à risque* »<sup>7</sup> ; rien sur la réforme de la procédure pénale et la prévention de la délinquance juvénile. Pour illustrer les fantasmes qui circulent autour de la justice des mineurs, citons les paroles d'Irina Medvedeva : « *Les organes de tutelle vont rendre des comptes en fonction du nombre d'enfants retirés et vont toucher pour ces résultats d'importants financements, des primes, etc. C'est ainsi que cela se passe à l'Ouest et le principe sera identique ici. En France, aux Pays-Bas, partout où ce système existe les parents sont terrorisés. Je n'ai jamais entendu personne dire que cette pratique est bénéfique, qu'elle porte ses fruits et aide les enfants. C'est une pratique de destruction des familles.* »<sup>8</sup>

Les autorités freinent eux aussi le projet de justice des mineurs. Pavel Astakhov, délégué général pour les droits de l'enfant auprès du cabinet du Président de la Fédération de Russie, est fermement opposé à l'intégration en Russie des « technologies juridiques occidentales ». Toujours en l'interprétant en tant que mécanisme de privation des parents de leurs droits, il considère que la justice juvénile entraînera la décrédibilisation irréversible de l'autorité parentale.

La campagne contre le projet de la justice juvénile devient un des fronts de guerre pour les « valeurs traditionnelles ». Cette défense des valeurs traditionnelles sert par ailleurs de justification de nombreux actes de censure, sans parler de la fameuse loi « contre la propagande homosexuelle ». Elle révèle une approche patriarcale conservatrice de plus en plus anti-occidentale qui domine dans le discours des autorités (Vladimir Poutine lui aussi préconise les valeurs traditionnelles en tant qu'objectif politique principal<sup>9</sup>) et dans les médias officiels. Selon Kathy Rousselet, chercheuse en sciences politiques, ces débats qui ratent complètement les enjeux véritables de la réforme, « *ont donné l'occasion de définir les contours d'un conflit de civilisations et de réaffirmer la spécificité russe* ».

6. [http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/20/l-ecologiste-russe-evguenia-tchirikova-fuit-la-russie\\_4619126\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/20/l-ecologiste-russe-evguenia-tchirikova-fuit-la-russie_4619126_3214.html)

7. <http://www.pravoslavie.ru/jurnal/061026200349.htm>

8. <http://www.1tv.ru/news/social/225692>

9. <http://www.ntv.ru/novosti/1198085/>

### La justice de mineurs telle qu'elle devrait marcher : l'histoire de Vadim G.<sup>10</sup>

En 2010, Vadim G. avait 15 ans, il était en classe de 10ème dans une école moscovite (équivalent de la 1<sup>re</sup> du système d'éducation secondaire français). Il vivait avec sa mère, directrice des finances dans une agence de conseil où elle passe la journée entière. Un jour Vadim va comme d'habitude boire une bière avec ses amis. Ils continuent à la vodka. C'est alors que le groupe de jeunes croise leur camarade de classe, Petia K., avec lequel Vadim entretient des relations tendues. Pour montrer aux amis comment « les conflits doivent être réglés », Vadim verse de l'essence sur Petia et y met le feu.

Selon l'article de la loi 111 sur la violence intentionnelle créant des lésions corporelles graves, l'âge de la responsabilité pénale est fixé à 14 ans, pour un emprisonnement pouvant aller de deux à huit ans. L'affaire de Vadim est alors transmise à un des tribunaux de Moscou, qui travaille en étroite collaboration avec un centre de soutien socio-psychologique pour les adolescents, Perekriostok (Carrefour). Le directeur du centre Viatcheslav Moskvitchev propose d'établir une médiation, ou règlement à l'amiable entre les deux parties concernées avant même le tribunal. Selon lui, il existe deux types de responsabilité, passive et active. La première implique une peine conditionnelle sans aucun programme de réinsertion et aboutit souvent à la récidive. La deuxième implique la possibilité d'indemniser le dommage dans des termes favorables. Le directeur du centre signale également le peu de place accordé à la victime dans le processus pénal, là où elle n'obtient pas de dédommagement. La responsabilité est ainsi comprise uniquement comme punition pénale.

La première rencontre entre les deux parties a été préparée avec soin par le médiateur. « *Des victimes, dit Moskvitchev, on entend souvent la phrase suivante : "J'aimerais bien le regarder dans les yeux", alors que notre système judiciaire ne le prévoit absolument pas, ou alors seulement lors des audiences, quand l'accusé se trouve derrière les barreaux. Mais les victimes veulent en général leur dire quelque chose et ils veulent une réponse.* »

Dans l'affaire de Vadim, les deux parties sont parvenues, avec l'aide du médiateur, à se mettre d'accord sur la compensation financière pour dommage

moral et frais de traitement. Le médiateur a établi un accord précisant toutes les conditions et promesses (Vadim s'est engagé à aider sa mère financièrement en travaillant l'été ; il s'est inscrit à un club de sport et ne passe plus son temps dans la rue) et incluant la demande par la famille de la victime d'une atténuation de la peine de Vadim. Cet accord, transmis au tribunal, a permis de remplacer l'emprisonnement par deux ans de conditionnelle. Dans le cas où le crime est jugé grave, la décision de la médiation est considérée comme une condition atténuante pour la peine.

Outre ce tribunal, deux autres tribunaux moscovites emploient les « technologies juvéniles ». Mais selon le directeur de Perekriostok, ils ne parviennent pas à se faire entendre par les autres tribunaux : « *C'est soit le manque de compétence professionnelle, soit la paresse, ou alors ils attendent un ordre venant "d'en haut".* »

10. [http://bg.ru/kids/ne\\_tak\\_seli-8604/](http://bg.ru/kids/ne_tak_seli-8604/)

# Kirghizstan: l'État face à ses jeunes

Un entretien avec **David Allonsius** et **Eva Bertrand**<sup>11</sup>

Cet article est publié  
en coopération avec



**La Kirghizie, qui a élu son quatrième président de la République en 2011, s'est lancée dans une dynamique de modernisation tous azimuts. Alors que plus de 30 % de la population a moins de 18 ans, la Justice des Mineurs est un enjeu crucial de la réforme, dans un pays qui reste encore fortement marqué par les pratiques soviétiques, malgré l'extraordinaire dynamisme de sa société civile.**

**Vous avez mené des missions en lien avec la protection de la jeunesse en Kirghizie. Quelles sont les principales problématiques que vous avez pu observer. Quels sont les principaux maux dont souffre la jeunesse kirghize ?**

Le Kirghizstan est un pays jeune, en 2013, les mineurs représentent 36 % de la population. Mais les jeunes sont, en effet, confrontés à différentes problématiques que l'on peut associer à deux éléments majeurs : l'extrême pauvreté du pays et l'instabilité politique qui est son quotidien depuis l'indépendance. Les inégalités sociales dans le pays sont très fortes : en l'absence de classe moyenne, une minorité de la population détient plus de 60 % des richesses. Le contexte de vie est donc souvent très précaire. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le Développement, 33,7 % de la population kirghize vivait sous le seuil de pauvreté en 2011, et les plus jeunes ne sont pas épargnés. Ces derniers sont les premières victimes des difficultés économiques traversées par leurs parents : chômage, alcoolisme, migrations.

Nombreux sont les enfants laissés seuls par des parents partis à l'étranger en quête d'un salaire pour nourrir leur famille ou socialement inaptes à assumer leur rôle. Selon les données gouvernementales, 20 000 enfants en âge d'aller à l'école étaient déscolarisés au

début des années 2000. Selon des estimations non gouvernementales, ils seraient en réalité près de 250 000. De nombreux jeunes se retrouvent confiés à un oncle, une grand-mère, ou un voisin, mais souvent de facto à eux-mêmes. Et le système scolaire en décomposition depuis 1991 peine à prendre le relai des parents absents.

Il faut aussi souligner que les jeunes n'ont pas été épargnés par les violences qui ont touché le sud du pays à l'été 2010. Durant nos missions, nous avons pu rencontrer plusieurs familles qui avaient perdu leurs enfants, notamment des grand-mères cherchant justice pour la mort de leurs petits-enfants emportés par le conflit dans la région de Och, ou injustement condamnés et emprisonnés.

**Votre travail s'est focalisé sur les institutions judiciaires en lien avec les jeunes. Pouvez-vous nous faire un bilan de la situation ?**

Dans le pays, seuls deux établissements accueillent des mineurs en conflit avec la justice ou les mineurs en danger. En raison du manque de financement, les locaux sont vétustes. Les conditions de détention des jeunes, comme d'ailleurs des adultes, dans le pays demeurent précaires même si ces dernières années des progrès ont pu être notés dans ce domaine.

Les jeunes sont détenus dans des établissements collectifs : les prisons sont basées sur le modèle des camps soviétiques et non sur un enfermement cellulaire individuel. Il est donc difficile de savoir ce qui se déroule entre les détenus et le personnel, d'autant que les gardiens de prison sont peu formés et prompts à recourir à la violence en cas de conflit avec un jeune. La prison reste donc un lieu de punition et non d'éducation ou de réinsertion des plus jeunes.

Élément positif malgré tout, on constate depuis l'indépendance du pays, une baisse assez significative du nombre de mineurs détenus : en 1990, 839 mineurs étaient ainsi été placés en détention contre 458 en 2006 et 204 en 2009 – sur un nombre total d'environ 10 000 détenus kirghizes. Et la peine maximale touchant les mineurs a été réduite. Aujourd'hui, un mineur Kirghize peut être condamné à une peine maximale de dix ans.

De même, les jeunes filles condamnées, très peu nombreuses, ont longtemps été détenues avec les adultes. Elles disposent

11. Magistrat depuis plus de dix ans David Allonsius est vice-président en charge des fonctions de juge des enfants au Tribunal de grande instance de Paris. Il a participé à de nombreuses actions de coopération dans les pays d'Europe centrale et balkanique ainsi qu'en Russie et en Asie Centrale. Eva Bertrand est doctorante en science politique. Elle a accompagné des missions de coopération et de partenariat en Russie, Ukraine, Caucase et Asie Centrale. Tous deux se sont rendus au Kirghizstan à plusieurs reprises dans le cadre de missions portées par le Secours Catholique – Caritas France qui a noué de solides partenariats avec des ONG de la région.

L'entretien est paru initialement dans *Gare de l'Est*, t. 2, 1<sup>er</sup> semestre 2014, pp. 181-185.

maintenant de conditions de détention adaptées et spécifiques au sein de l'unique prison pour femmes du pays. Le Kirghizstan est ainsi l'un des seuls pays d'Asie Centrale à avoir pris cette question en compte.

La prochaine étape devrait être de réduire les recours à la violence dans les établissements fermés pour mineurs. Cela passe notamment par la formation du personnel pénitentiaire qui est l'un des enjeux de la réforme en cours.

**Justement quel est l'objectif de cette réforme ? Y a-t-il vraiment une volonté de résoudre les problèmes que vous mentionnez ?**

Le pays est entré dans une dynamique de grande ampleur de réforme de son système juridique. Cela passe notamment par le renouvellement et la formation des différents représentants de la justice. Le pays s'est ainsi lancé dans la réorganisation de la profession de juge. Un processus de sélection auquel l'ensemble des juges en activité doit se soumettre est en cours. Il est pour le moment difficile de se prononcer sur les résultats d'une telle entreprise, mais la volonté de renouveau est louable.

Pour ce qui est de la justice des mineurs plus précisément, il faut souligner que la prise en compte de la question dans le pays n'est pas nouvelle. Dès janvier 1994, la République kirghize a signé la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à ses protocoles facultatifs concernant l'implication des mineurs dans les conflits armés, la vente et la prostitution d'enfants, et la pornographie mettant en scène des enfants.

Puis en 2006, le pays a adopté son premier Code des mineurs. Celui-ci a été remplacé en 2012 par une nouvelle version incluant un chapitre consacré à la justice des mineurs. Il s'agit d'une réelle avancée, la protection et les droits des enfants sont à présent inscrits dans la loi. Cependant, tout l'enjeu actuel tient à l'application du Code qui par-delà le texte doit se retrouver dans les pratiques. Pour répondre à votre question, la volonté semble réelle, c'est aujourd'hui sur sa mise en œuvre concrète que porte l'enjeu.

**Le système kirghize est-il comparable au système français ? Se compose-t-il d'un juge spécialisé pour les mineurs ?**

Non, les affaires impliquant des mineurs (auteurs ou victimes) au Kirghizstan sont traitées par des juges classiques. Il n'existe pas de tribunal spécialisé et de juge des mineurs comme cela se pratique en France. La création d'une formation spécifique pour les juges s'occupant des mineurs est actuellement en débat au Kirghizstan. Si la situation financière du pays ne semble pas permettre la création de tribunaux spécifiques, la spécialisation des juges est envisagée.

Cette volonté de renforcer la formation des professionnels accompagnant les jeunes en difficultés s'intéresse aussi à d'autres professions comme les procureurs, les policiers, les gardiens de prison et les travailleurs sociaux. Cette dernière profession est d'ailleurs toute neuve dans le pays. Elle n'existait pas à l'époque soviétique et se développe petit à petit pour répondre aux problèmes que rencontre la société kirghize aujourd'hui.

**Quels sont, selon vous, les défis auxquels devra répondre la réforme de la justice au Kirghizstan dans les prochaines années ?**

Ces défis sont multiples, mais deux aspects semblent cruciaux. D'une part, le développement des peines alternatives doit être poussé plus avant. En effet, aujourd'hui le principe des peines alternatives existe, mais il repose sur la capacité financière de la personne condamnée. Selon l'article 66 du Code Pénal kirghize, si un accord est trouvé entre le condamné et la victime – sur la base d'une compensation financière – une alternative à la prison peut être envisagée (amendes, excuse, compensation des dommages, liberté surveillée et travail d'intérêt général). Mais pour les mineurs, généralement sans ressources qui constituent l'essentiel des jeunes en conflit avec la loi, l'alternative demeure une issue peu probable.

D'autre part, des pratiques, souvent héritées du système soviétique, méritent d'être réformées. C'est le cas par exemple du système de l'enregistrement (registratsia) des jeunes en conflit avec la loi. La police kirghize continue à établir des listes de jeunes susceptibles de commettre des infractions dans le but de prévenir les comportements illégaux. En 2010, quelques 3229 mineurs étaient ainsi enregistrés par la police des mineurs au Kirghizstan. Ces jeunes sont accompagnés par un inspecteur auquel ils doivent régulièrement rendre compte de leur quotidien. Cela pose incontestablement un problème quant au droit à l'oubli dont doivent bénéficier les mineurs pour éviter toute stigmatisation et ne pas porter atteinte à leur développement.

**Y a-t-il des opérateurs internationaux qui agissent sur ces questions ? Comment articulent-ils leur travail avec les structures locales ?**

Oui, le Secours Catholique soutient des ONG locales qui développent des projets d'accompagnement de jeunes en conflit avec la loi et sensibilise les différents niveaux de la société à l'enjeu de la mise en place d'une justice des mineurs efficace.

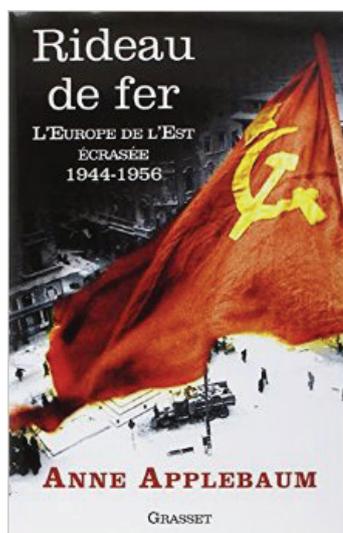
C'est le cas par exemple de « Bir Duino », association de défense des droits de l'Homme basée à Bichkek. Grâce au travail de partenariat et de coopération

existant entre cette organisation et le Secours Catholique, des échanges d'expérience entre professionnels français et professionnels kirghizes ont pu être réalisés pour repérer les bonnes pratiques, au niveau de la société civile et au niveau institutionnel.

Forte de ces expériences, l'association a récemment ouvert un centre d'accompagnement des jeunes en difficulté et en conflit avec la loi. Dans ce centre, parents et enfants peuvent recevoir l'assistance d'un travailleur social, d'un médecin, d'un juriste et d'un psychologue, ou simplement discuter des difficultés traversées par la famille autour d'une tasse de thé. Mêlant prévention et accompagnement éducatif, ce centre baptisé « Alternativa » peut paraître banal dans un contexte européen, il s'agit pourtant de la première structure de ce type au Kirghizstan. L'enjeu est d'aider les mineurs en difficultés, notamment en leur offrant la possibilité d'envisager un futur autre que délinquant.

C'est dans ce but que Bir Duino a organisé durant l'été 2013 la première école d'été dédiée aux jeunes en difficultés. Une vingtaine de garçons âgés de 12 à 17 ans se sont retrouvés pour une semaine au bord du lac Issyk-Koul, dans le nord du pays, au programme : activités éducatives, culturelles et sportives, cours de psychologie et de communication. Parmi ces jeunes, nous avons rencontré Ilya. Agé d'une quinzaine d'années, celui-ci a été invité à participer à l'école d'été par l'inspectrice de police qui le suit dans sa région. En effet, après une infraction mineure, Ilya est tenu de se présenter de façon régulière au commissariat, et de tenir son inspectrice informée de son quotidien. Or ce quotidien a peu à voir avec la vie d'un adolescent tout juste sorti de l'enfance. Ilya est heureux d'être venu à Issyk-Koul, il s'y est baigné, a chanté, couru, s'est fait de nouveaux amis et parlé de son avenir. Mais à l'heure où il doit faire ses valises et préparer son retour dans sa famille, ces récents souvenirs semblent déjà loin, bientôt il lui faudra reprendre le chemin du bazar pour tenter d'y trouver un travail. Vivant seul avec sa grand-mère invalide, il se doit de subvenir aux besoins des siens. Pour ces jeunes, le travail des ONG locales est donc essentiel.

## Lire

Anne Applebaum, *Rideau de fer. L'Europe de l'Est écrasée*, Grasset, 2014

Le dernier ouvrage de la journaliste et écrivaine Anne Applebaum, prix Pulitzer pour *Goulag : une histoire* (version française : Grasset, 2005), revient sur une période de construction des régimes populaires en Europe centrale et sur la tentative de l'URSS de les transformer en « *une région idéologiquement et politiquement homogène* ». Trois pays constituent le terrain de cette recherche, basée sur des sources archivistiques inédites ou peu exploitées : l'Allemagne de l'Est, la Hongrie et la Pologne. Il faut donc saluer cette étude transnationale sur une page d'histoire encore peu analysée, abordée comme « *un tout, mais par le bas* ». Car si certains moments de l'histoire de cette région européenne restent largement connus – comme l'année 1956 de l'« insurrection hongroise » ou 1981, année de la création du syndicat libre de Solidarnosc –, l'immédiat d'après la Seconde Guerre mondiale est une période singulière ne pouvant être amalgamée avec l'époque où le régime communiste devient institutionnalisé.

Même si l'auteur précise que « *l'Union soviétique importa d'emblée certains éléments clés de son système dans tous les pays occupés par l'Armée rouge* » et qu'elle s'écarte des thèses qu'elle qualifie de « révisionnistes » qui distinguent plusieurs étapes de la prise du pouvoir par des communistes, son ouvrage lui donne à voir – par son étendue et le caractère fouillé de son analyse – la construction parfois contradictoire et par tâtonnements d'un nouveau système politique dans le contexte d'une Europe orientale largement dévastée par la guerre.

Ainsi, en présentant plusieurs aspects de la stalinisation des sociétés étudiées dans lesquelles l'histoire politique côtoie celle des institutions culturelles, des médias, des pratiques policières ou encore des mouvements de jeunesse, Anne Applebaum montre comment, malgré la suppression officielle de toute opposition politique, les résistances au régime subsistent.

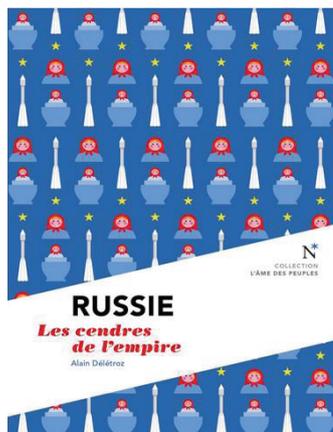
Corrélativement, on s'étonnera toutefois d'un certain anachronisme concernant les raisons d'engagement de groupes de population donnés pour la construction des régimes communistes. En effet, en affirmant que « *si difficile qu'il nous soit parfois de le comprendre, les communistes croyaient aussi à leur doctrine* », l'auteure écarte la subjectivité des acteurs qui ont pu – singulièrement dans la période étudiée – nourrir l'espoir dans des politiques porteuses – en tout cas officiellement – de la justice sociale et l'égalité.

Cette posture se traduit également lorsqu'elle relate que « *dans les documents de l'époque, j'ai cherché des preuves de la destruction délibérée de la société civile* », posture qui interroge évidemment la méthode même du travail historique déployé. On regrettera donc l'absence de cette « aptitude à l'écoute candide », chère à Alain Corbin, qui permet d'étudier ses sources par le spectre de « l'outillage mental » des individus de l'époque afin de comprendre au plus près les réalités passées et les conditions d'élaboration des discours.

On remarquera néanmoins qu'Anne Applebaum s'appuie largement sur les avancées historiographiques de ces dernières années. Toutefois la présence des travaux de François Fejtő, auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur cette thématique et incontournable spécialiste de la période stalinienne, aurait été bienvenue.

## E. Tartakowsky

## Alain Déléroz, *Russie. Les cendres de l'Empire*, Éditions Nevicata, 2014



Un mot avant tout de la collection petit format chez Nevicata, qui consacre chacun de ces livres à un pays en particulier, moins comme ouvrage savant que comme « décodeur » du peuple, des mentalités qui le caractérisent et de la culture qui l'anime. Si la démarche n'échappe pas à certaines approches simplificatrices, le résultat permet de s'attaquer aux processus de constructions d'une « identité nationale » complexe, forgée par l'histoire, ses processus contradictoires, ses conflits. Un détour par l'histoire indispensable pour comprendre une Russie qui semble cultiver une tradition d'hommes forts providentiels, de gouvernements autoritaires et de relents nationalistes non dénués d'agressivité territoriale.

Le petit ouvrage de Alain Déléroz, au fil de témoignages, permet d'approcher à la fois le poids de son immensité géographique et sa psyché collective, marquée, elle, par ses convulsions historiques et un rapport de grande ambivalence vis-à-vis de ses périodes de grandeur, qui furent également des périodes dramatiques. Cette découverte se complète de trois entretiens avec Tamara Kondratieva (La Russie a toujours été soumise au bon vouloir de ses souverains), Ludmila Oulitskaïa (Aucun pouvoir politique ne nous contraindra jamais à une vie médiocre) et Fiodor Loukianov (Les Russes ne seront jamais comme vous).

**Fabienne Laurent**